

Semiv et Vous

Lettre d'informations

Septembre 2019 - n°24

semiv.fr

Dossier



Environnement :

La P'tite Brigade Verte des Ailes prend soin du parc et l'embellit.

“



Édito

Nous vous avons consulté entre le 06 août et le 15 septembre afin de connaître votre avis sur la mise en place d'un contrat de prestations multi-services de réparation et de maintenance.

Nous avons décidé de ne pas le mettre en place si plus de la moitié des locataires contestait ce nouveau service.

Seulement 6 % d'entre vous ont manifesté leur désintérêt.

C'est donc à partir du 1^{er} octobre que ce service entrera en fonction, gage de plus de sérénité et d'économies. Fini les tracas techniques du quotidien dans votre logement, place à la simplicité. On vous explique tout en détail.

Frédéric AGUILERA,
Maire de Vichy
Président-Directeur général

”

Le contrat multi-services

Vous simplifier la vie, maîtriser votre budget



Avec le contrat multi-services, vous pourrez en cas de panne ou de dysfonctionnement de vos équipements, faire intervenir des professionnels sur rendez-vous ou en urgence et cela sans dépenses imprévues. L'entretien courant de votre logement et les petites réparations seront plus faciles pour vous et moins onéreuses.



SEMIV
Habitat & Aménagement

Toujours plus proche de ses locataires

Le contrat multi-services, une solution technique facile et économique

Proxiserve, choisi après consultation, sera l'entreprise chargée d'entretenir et de réparer tous les équipements de votre logement : radiateurs, électricité, convecteurs, serrurerie, quincaillerie, menuiserie, ballons d'eau chaude, chaudières, ventilation, robinetterie et plomberie. L'ensemble des travaux à votre charge sera, à partir du 1^{er} octobre 2019, contenu dans ces prestations multi-services.



Proxiserve devient l'interlocuteur unique pour toutes les actions de dépannage.

Ce contrat c'est pour vous un outil direct facilitant les interventions techniques.

Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours choisir de faire appel aux équipes de proximité et d'accueil de la SEMIV qui feront l'intermédiaire.

Sachez que dans le cadre de sa démarche qualité, la SEMIV bénéficiera de toutes les informations en temps réel, pourra vérifier le travail réalisé et suivre les interventions.

Il n'y a plus d'intermédiaire, c'est plus rapide et efficace.

Vous allez gagner en rapidité d'intervention du fait d'un interlocuteur unique et joignable 24h/24 et 7j/7. En cas de panne ou de dysfonctionnement, **contactez directement l'entreprise Proxiserve**, prix d'un appel local sans surtaxe.

Un seul numéro, non surtaxé 04.15.51.33.33

Vous pourrez prochainement télécharger l'application smartphone de Proxiserve qui vous permettra de suivre les interventions et de faire une réclamation.

Il n'y a plus de dépenses imprévues, c'est compris dans le contrat.

Plus aucun frais complémentaire ne vous sera demandé dans le cadre de l'entretien normal des équipements de votre logement.

Ce contrat vous couvrira pour toutes les prestations d'entretien, de réparation et de dépannage, en cas de panne ou de casse ponctuelle et vous apportera une réelle sérénité en évitant les imprévus.

Combien est-ce que ça va vous coûter ?

Vos acomptes de charges seront augmentés de 4,20 €/mois et par logement pour ces nouveaux services.



Imaginez -vous le scénario catastrophe, nous sommes le 02 janvier 2020, votre volet roulant ne s'ouvre plus⁽¹⁾, votre combiné d'interphone heurte le mur et ne fonctionne plus⁽²⁾, le cylindre de votre boîte aux lettres reste bloqué⁽³⁾ et votre évier de cuisine est bouché⁽⁴⁾ !

Sans le contrat, montant de la facture :
(1)60€+(2)61.34 €+(3)35 €+(4)24,52 €
= 180,86 €

Avec le contrat, montant de la facture :
= 4,20 €/mois
Toutes les Résidences
= 2,50 €/mois
Résidences Les Ailes
et Le Saint-Amand

Cas particuliers

Contrat robinetterie des Ailes et du Saint-Amand

Le contrat de maintenance de la robinetterie qui existait jusqu'à présent sur les Résidences Les Ailes et Le Saint Amand, sera remplacé par ce nouveau contrat qui inclut cette prestation. L'option robinetterie sera effective pour tous les locataires de toutes les Résidences à cette même date. Aussi, le montant sera de 2,50 €/mois pour octobre-novembre et décembre 2019 pour tous.

Chaudières collectives des Ailes et des Docks de Blois

Les Résidences Les Ailes et Les Docks de Blois disposent d'une chaudière collective. Les intervenants techniques sur ces chaudières restent Dalkia pour Les Ailes et Engie Cofely pour Les Docks de Blois.

Exclusions

Ce contrat ne couvre pas

Les dégradations, les usages anormaux des équipements, les travaux d'embellissement et le nettoyage du logement. Ces prestations pourront être commandées à l'entreprise par les locataires mais elles leurs seront facturées.

Engagement SEMIV

Par ce nouveau contrat, la SEMIV augmente qualitativement la prestation de service relative à l'entretien et à la maintenance. Cela représente un coût annuel de 27 000 € pour la SEMIV.





Portrait de la P'tite Brigade Verte des Ailes

Elle ne passe pas inaperçue, la P'tite Brigade Verte des Ailes est en action depuis le mois de juin. Sa mission : s'émerveiller des trésors du Parc des Ailes et embellir celui-ci.



Les enfants ont entre 5 et 12 ans et sont engagés à prendre soin de leur environnement.



Ils redécouvrent leur parc et ses trésors grâce à des animations originales et ludiques.

Par son action, la P'tite Brigade Verte des Ailes sensibilise aux éco-gestes du quotidien comme celui de ne pas jeter les papiers par terre mais dans les poubelles.



en partenariat avec



Directeur de publication : Frédéric Aguilera - Rédacteur en chef : Delphine Lasnier-Rigny
Rédacteur - Maquette et mise en page : Paola Vocat - Crédit photos et illustrations : Semiv, Jérôme Mondière et Freepik
Septembre 2019 - Tirage : 1200 exemplaires - Imprimerie Vidai à Vichy (03) - Imprimé sur papier recyclé

Gestion de l'eau, une info qui coule de source

A partir du 1^{er} janvier 2020, en plus de l'assainissement, Vichy Communauté aura en charge la gestion du réseau et la facturation de l'eau potable. Si vous êtes locataires des Résidences Jean Maïple, Le Saint-Amand, Les Tilleuls, Les Flores, La Rotonde, Le Prévert, Les Jasmins, Le Central, Le Clos de Chassignol, Les Saules et Les Docks de Blois, vous ne recevrez qu'une seule facture regroupant la part eau potable et la part assainissement. Pensez à retourner votre nouveau contrat d'abonnement adressé récemment par Vichy Communauté. Pour plus d'informations contactez le Service Facturation Eau et Assainissement 10, Rue de Romainville à Cusset. Tél : 04.70.30.58.90.

semiv.fr



Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy

Siège social - 22 rue Jean Jaurès 03200 Vichy
Tel : 04.70.30.57.40 - Fax : 04.70.96.35.62 - accueil@semiv.fr
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Bureau des Ailes - Pôle de services - Allée des Ailes - 03200 Vichy
Tel : 04.70.98.51.80 - Fax : 04.70.96.36.87
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

